



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-040 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 février 2026,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2026 opéré par le Bureau communautaire qui s'est réuni le 5 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2026 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire,

CONSTATANT que le Budget primitif 2026 s'équilibre à **11 043 362,00 euros** qui se décomposent comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à : 7 743 295,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

DÉPENSES	BP 2026
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	560 121,65
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 413 500,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 637 357,07
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 086 750,03
66 - CHARGES FINANCIÈRES	70 500,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	55 078,20
023 - VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	224 988,05
042 - SECTION À SECTION	695 000,00
Total dépenses de fonctionnement	7 743 295,00

RECETTES	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	404 352,35
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	945 000,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	916 934,90
731- FISCALITE LOCALE	3 284 152,92
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 637 009,02
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	184 893,04
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	50 952,77
042 - SECTION À SECTION	320 000,00
Total recettes de fonctionnement	7 743 295,00

- La section d'investissement s'équilibre à : 3 594 107,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		178 414,50	178 414,50
040- section à section		320 000,00	320 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	987,66	185 000,75	185 988,41
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		83 899,00	83 899,00
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL		6 000,00	6 000,00
1506 - TRAVAUX DIVERS		155 191,33	155 191,33
1507 - HABITER MIEUX	9 000,00		9 000,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	79 582,00	239 917,00	313 209,00
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE			
1805 -EQUIPEMENTS SPORTIFS	36 987,72	1 000,00	37 987,72
1808 - CHARTE SIGNALETIQUE GRAND SITE	2 200,00	40 000,00	42 200,00
1903 - LOCAUX CC		6 000,00	6 000,00
2102 -NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES		35 500,00	35 500,00
2501 - CRECHE DE FLORAC	13 023,19	5 545,33	18 568,52
2202 - UNITE VINIFICATION		12 000,00	12 000,00
2502 - MICRO CRECHE	558,00	1 220,66	1 778,66
2503 - LAEP	2 977,20	888,28	3 865,48

9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	21 720,00		
9050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE CAUSSE MEJEAN	149 891,98	1 708 562,40	1 858 454,38
Total dépenses d'investissement	316 927,75	2 983 139,25	3 300 067,00

Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		224 988,05	224 988,05
040- section à section		695 000,00	695 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		211 257,36	211 257,36
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 081,94	152 810,38	166 892,32
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 565,00		1 565,00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		2 400,00	2 400,00
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE			
45829050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN	289 401,87	1 708 562,40	1 997 964,27
Total recettes d'investissement	305 048,81	2 995 018,19	3 300 067,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2026 du budget principal tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Patrick BOSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.